

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 17 juin 2022 - 20 heures**

Secrétaire de séance : Rémi CATHELAND

12 conseillers présents

Absente excusée : Solange De SOUSA

**Approbation Compte Rendu du dernier conseil**

Le conseil approuve le compte rendu du dernier conseil.

**Compte Rendu des commissions**

- Commission Bâtiments : Une réunion de la commission est prévue vendredi 24 juin à 19 h 15.
- Commission Assainissement - Voirie : Les travaux d'enrochement sur la RD 10 sont terminés. La municipalité remercie Mr Monier du service voirie Ouest Rhodanien pour le prêt des feux de chantier. Un projet similaire est à l'étude en bas du Jovin pour 2023. L'enrobé a été fait Boulevard du Nord ainsi que le trottoir et une place de parking supplémentaire.
- Commission fêtes - sociétés - associations - sports : La préparation de l'organisation de la journée descente de caisses à savon est en cours, beaucoup de bénévoles se sont présentés et le comité des fêtes les remercie. Une réunion est prévue le dimanche 26 juin avec les bénévoles et les organisateurs. 400 repas sont prévus le soir, les tickets sont en vente auprès des commerçants.
- Fleurissement - Environnement : Le fleurissement est réussi encore cette année grâce aux nombreux volontaires venus aider l'équipe municipale. Il reste à fleurir le massif route de Thizy.
- Bulletin Municipal : Monsieur Parthiot souhaite se décharger de la coordination du bulletin, Jean-Yves DURNERIN se propose pour le remplacer. Les différentes tâches de rédaction sont réparties entre les participants.
- Culture - Histoire - Patrimoine : Il est difficile d'organiser quelque chose en raison de la difficulté à coordonner plusieurs communes pour faire venir des intervenants, également du manque de contacts. La COR nous a fait parvenir un annuaire que nous allons consulter pour trouver de nouveaux artistes.
- CME : Les enfants du CME ont fabriqué un composteur partagé qui a été placé à côté du Lavoir à livres. Une sortie est prévue le 8 juillet prochain pour visiter l'hôtel du département et pique-niquer au Parc de la Tête d'Or. Ils iront en train.
- Cimetière : Les travaux avancent bien, la 1<sup>ère</sup> tranche se termine. Une stèle a été endommagée suite aux vibrations du sol occasionnées par les travaux, les assurances ont été saisies et vont faire le nécessaire.

**Rapport sur Délégation du Conseil Municipal au Maire**

- Devis signé à l'entreprise Robert DENIS pour la réfection de l'enrobé devant le local des boules pour un montant de 774 € TTC.
- Devis signé à l'entreprise Kit Forêt pour des planches manquantes au Lavoir à livres pour un montant de 109.52 € TTC.
- Devis signés à l'entreprise Eiffage d'un montant de 900 € TTC pour la réparation de 2 grilles à Vermorel et un autre d'un montant de 1 620 € pour la réparation des fissures sur le parking de la salle polyvalente.

**DPU**

Nous avons reçu 3 DIA concernant des ventes d'immeubles situés en zone U :

- Vente immeuble Dulac situé Montée de la Pierrasse ;
- Vente immeuble Bensemhoun situé aux Filatures, 2 Montée de la Fa ;
- Vente immeuble Lacruz situé 24 route des Echarmeaux ;

Le conseil a décidé de ne pas exercer son droit de préemption pour ces demandes.

## Modification du PLU - Approbation devis

Nous avons reçu le devis du cabinet Réalités pour la modification du PLU. Le montant de ce devis s'élève à 5 295 € HT soit 6 354 € TTC.

Il comprend l'établissement du dossier de modifications, le traitement du suivi (demandes au cas par cas, notification du dossier aux personnes publiques), l'assistance pour l'enquête publique, le rendu du dossier et 2 réunions de travail (facturées en sus au-delà). Ils proposent également des options d'animation (réunion publique, ateliers participatifs, panneau d'exposition) facturées également en supplément.

Pour rappel la somme inscrite au budget est de 7 000 €. Il faudra prévoir une somme supplémentaire au budget pour les frais d'enquête publique (publications aux journaux, commissaire enquêteur).

Le Conseil valide ce devis avec 6 voix pour et 5 abstentions.

## Projet lotissement

Le Maire a rencontré à nouveau l'Opac du Rhône ainsi que les représentants de l'entreprise Moos avec Messieurs Jean-Yves Durnerin, Pierre Casseville et Jean-Pierre Parthiot. Nous avons en effet été recontactés pour l'étude d'un nouveau projet de deux immeubles, un en locatif et un en accession à la propriété. La société Moos serait le promoteur et l'OPAC bailleur. A notre charge d'amener les réseaux. La proposition a été faite d'installer une chaufferie collective évolutive qui pourrait à terme chauffer également les bâtiments communaux et le lotissement du Replat. Ces systèmes sont subventionnables mais très coûteux et nécessitent des études plus approfondies. Une réunion en prévue avec l'entreprise Moos afin d'évoquer ce sujet.

## Travaux Aire de jeux Espace Loisirs

Nous avons reçu le jeu pyramide pour l'aire de jeux à côté du lavoir, et David a démonté l'ancien jeu.

Nous avons reçu un devis de l'entreprise Dubouis d'un montant de 1 200 € TTC pour le scellement du jeu.

Le Conseil valide ce devis à l'unanimité.

Une fois le jeu installé, il faudra prévoir rapidement la validation d'une entreprise agréée pour la mise en service de celui-ci.

## Adressage

. Suite à plusieurs remarques, il convient d'attribuer des numéros à des locaux non numérotés à ce jour (garages, exploitation agricoles) :

Le Garage Michel COURT boulevard du Nord

Le Garage GALKA rue de Thizy

L'Exploitation Clément DERESSE route des Noirs

L'Exploitation Christophe FOUILLAND à Montmely

L'Entrepôt ROBIN rue de Thizy

Le garage DULAC montée de la Pierrasse.

Suite au décès de Louis VADEBOIN une demande a été faite par les Pompiers de renommer la rue qui dessert la caserne au nom du commandant Louis VADEBOIN qui est actuellement la rue des Primevères. Le Conseil propose de nommer éventuellement la future rue du lotissement afin d'éviter les lourdes procédures administratives aux habitants de la rue des primevères. Une concertation avec les pompiers va être organisée afin de prendre la meilleure décision.

## Bâtiments communaux - Caveau

Suite à la fuite du toit, les plaques de faux plafond ont été endommagées dans la salle des platanes. Nous avons reçu un devis d'Aubonnet pour la fourniture des plaques de remplacements pour un montant de 824,26 € HT soit 989,11 € TTC.

Le Conseil valide le devis.

David changera les plaques quand le toit sera refait.

Pour les travaux de rénovation du bâtiment du Caveau (toiture + plafond) nous pouvons demander un fonds de concours à la COR pour un montant de 50% maximum du montant des devis (soit 20 503,06 € HT en additionnant les Devis de Champalle et d'Aubonnet). Le montant minimum pour une demande de fonds de concours est de 10 000 €.

Le Conseil autorise le Maire à faire la demande de fonds de concours.

## Comptabilité

Une décision modificative du budget est à prévoir pour l'opération 202- 289 : modification du PLU (il faudrait rajouter la somme de 10 000 €), nous pouvons prendre des fonds sur l'opération 2151-275 (renforcement des talus) car nous avons prévus 50 000 € que nous n'avons pas atteint.

Le Conseil valide cette modification de budget.

## CDG - Avenant contrat groupe risques statutaires

La commune a adhéré au contrat d'assurance-groupe conclu entre le CDG69 et SOFAXIS-CNP Assurance afin de se garantir contre les risques financiers liés à la protection sociale statutaire de ses personnels, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Un 1<sup>er</sup> avenant a été signé suite au décret n° 2021-176 du 17 février 2021 concernant les modalités de calcul de ce capital décès pour la seule année 2021. Ainsi le capital décès a été porté à un montant égal à la dernière rémunération brute annuelle de l'agent public, intégrant les indemnités accessoires perçues durant les 12 mois précédant la date du décès.

Nous avons reçu un 2<sup>e</sup> avenant (numéro 2) concernant le contrat groupe risques statutaires à compter du 01/01/2022, concernant :

- l'article 2 - Capital décès - qui consiste en la prolongation à l'identique des modalités dérogatoires de calcul du capital décès versé aux ayants droit suite à des modifications des modalités de calcul du capital décès ;
- l'article 3 - Congé de maternité - adoption - paternité et accueil de l'enfant - qui consiste à modifier les conditions d'attribution et les durées du congé de maternité, du congé de naissance, du congé pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, du congé d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant, ce dernier congé passant notamment de 11 à 25 jours ;
- l'article 4 - Temps partiel thérapeutique - qui réforme le temps partiel pour raison thérapeutique dans la fonction publique territoriale ; octroi d'un temps partiel thérapeutique sans congé de maladie préalable, caractère rechargeable du temps partiel thérapeutique pour la même pathologie à l'issue d'une année d'activité.

Le Conseil autorise le Maire à signer cet avenant.

## Baux communaux

Jessica DUMORTIER quitte le salon de coiffure fin juin, Madame Candice BERCHON reprend l'activité.

Un nouveau bail sera établi au nom de Madame BERCHON.

Le Conseil autorise le Maire à signer ce bail.

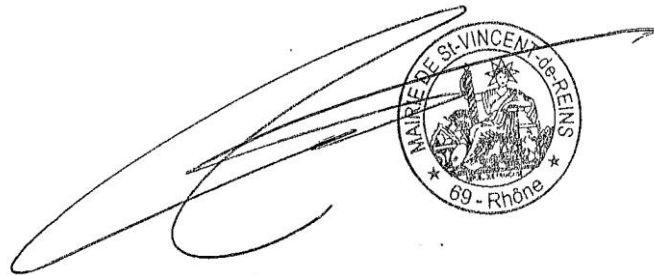
### Questions Diverses

- Le CMA a déménagé dans les nouveaux locaux de la caserne.
- Le Conseil souhaite se renseigner sur l'acquisition d'une Marianne pour la Mairie en faisant travailler un artisan ou artiste local. Ce projet sera étudié et mis en place pour 2023 si validé.
- Date du prochain conseil municipal : le 9 septembre 2022 à 20 h.

Séance levée à 22 h 30

Fait à Saint-Vincent-de-Reins

Le 23 juin 2022.

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal features a central coat of arms with a figure holding a staff and a cross, surrounded by the text "MAIRIE DE SAINT-VINCENT-DE-REINS" and "69 - Rhône" at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the bottom text.